

Mairie de Saussay

28260



Tél. 02 37 41 91 82

communedesaussay@orange.fr

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du dix septembre deux mil vingt-cinq, est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Martine LE BRIS, Adjointe et suppléant le Maire empêché.

Délibération 2025/017 : Demande d'aide dans le cadre du plan Eglises et petits patrimoines remarquables :

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux et sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du plan Eglises et petits patrimoines remarquables.

Délibération 2025/018 : Commission scolaire intercommunale (Saussay /Sorel-Moussel) :

Le Conseil Municipal désigne les élus Mme LE BRIS Martine, Mme JOURDAINNE Véronique, Mme VILLERY Marie-Claude.

Délibération 2025/019 : Adhésion à l'espace numérique de travail pour l'école et souscription PrimOT :

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Saussay au Groupement d'Intérêt Public RECIA et autorise la signature de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

Délibération 2025/020 : Personnel communal - Suppression du poste d'adjoint technique à temps complet

Délibération 2025/021 : Convention bipartite d'utilisation du Centre aquatique Aggloceane

Un stage pour les élèves de l'école élémentaire est prévu en juin 2026 comprenant 7 séances de natation. Cela représente un coût 63€ x7 séances x 2 classes soit 882€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint suppléant le Maire empêché à signer la convention.

Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste suivant : Adjoint technique à temps complet et décide d'adopter la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025.

Affiché le 24 septembre 2025

Pour le Maire empêché,

L'Adjointe

Martine LE BRIS

